

5-CINQ ARCHITECTURE

Société par actions simplifiée au capital de 993 328 euros

Siège social : 15 rue de la Fontaine – 77700 SERRIS

RCS MEAUX 381 810 852

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux décembre, à 15 heures 30

La société 5- CINQ SAS, Société par actions simplifiée au capital de 2 657 180 euros, ayant son siège social 15 Rue de la Fontaine, 77700 SERRIS, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 882 573 751, représentée par son Président Monsieur Laurent THOMASSIN,

Associée unique de la société 5-CINQ ARCHITECTURE,

En présence de Monsieur Didier FEVRE, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Autorisation de la cession du fonds de commerce de copropriété et pouvoir à cet effet,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide d'autoriser la cession par la Société, du fonds de commerce de copropriété, situé, 178 Rue de Charenton 75012 PARIS, pour un montant total de 205000 euros, qui sera réévalué en fonction des études en cours. *provisoire estimé à*

L'Associé unique donne tout pouvoir au Président, pour réaliser ladite opération.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Didier FEVRE de son mandat de Président, et nomme en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

- Monsieur Laurent THOMASSIN, demeurant 19 rue Gautherin 10000 TROYES.

Il exercera ses pouvoirs conformément à l'article 14 des statuts.

Monsieur Laurent THOMASSIN accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

LT

initiales

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

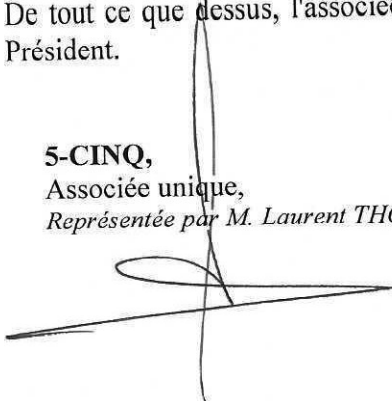
De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal avec le nouveau Président.

5-CINQ,

Associée unique,

Représentée par M. Laurent THOMASSIN

Monsieur Didier FEVRE

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. THOMASSIN', written over the printed name.

initiales
→
Signature